

Le DROIT OUVRIER

DROIT DU TRAVAIL - PRUD'HOMIE - SÉCURITÉ SOCIALE

Sommaire

Tables 2002 de l'année

Au sommaire :

Table des articles,
notes et avis classés
par noms d'auteurs
II à VI

Pagination des
rubriques du "Droit
Ouvrier" 2002
VII

Table alphabétique
des matières
VIII à XXVIII

Table chronologique
de la jurisprudence
XXIX à XXXIII

Table thématique des
sommaires d'arrêts
de la Cour
de Cassation
XXXIV à XL

DOCTRINE

Yves Saint-Jours : La dialectique conceptuelle de la faute inexcusable de l'employeur en matière de risques professionnels.

Daniel Boulmier : Contrôle et abrogation du contrôle : deux conceptions opposées de "l'exigence légitime démocratique" (à propos des aides publiques aux entreprises).

Pascal Moussy : Encore et toujours à propos de l'impartialité : lorsque la rigueur cède devant l'effet de mode.

DOCUMENTS

Circulaire du 18 avril 2002 instaurant un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs (*deuxième partie*).

JURISPRUDENCE

Voir notamment :

L'exercice conjoint du pouvoir de direction et de contrôle par deux sociétés à l'égard d'une démonstratrice de grand magasin caractérise une situation de co-emploi.

Cour d'appel de Paris (22^{ème} ch. A) 2 octobre 2002 (p. 62)

Les motifs énoncés dans la lettre de licenciement doivent préciser non seulement la nature des raisons économiques mais également leur incidence sur l'emploi du salarié concerné.

Cour de cassation (Ch. Soc.) 11 juin 2002 et 29 mai 2002 (p. 66)

La requalification et la poursuite du contrat de travail du salarié intérimaire ordonnées par le Juge des référés.

Conseil de prud'hommes de Creil (Référé) 1^{er} octobre 2002 - Note Michel Estevez (p. 69)

CHRONIQUES JURISPRUDENTIELLES

Droit social européen : Arrêts rendus par la CJCE et le Tribunal de première instance des CE sélectionnés et commentés par **Michèle Bonnechère**.

Arrêts récents de la Cour de Cassation résumés par **Marie-France Bied-Charreton** (pages 3 et 4 de la couverture).



Table des Matières

FÉVRIER 2003

Doctrine :

La dialectique conceptuelle de la faute inexcusable de l'employeur en matière de risques professionnels, par Yves Saint-Jours, Professeur émérite de l'Université de Perpignan	41
Contrôle et abrogation du contrôle : deux conceptions opposées de « l'exigence légitime démocratique » (à propos des aides publiques aux entreprises), par Daniel Boulmier, Maître de conférences - Université Nancy 2 - Chercheur au CERIT-CRDP	46
Encore et toujours à propos de l'impartialité : lorsque la rigueur cède devant l'effet de mode, par Pascal Moussy, Directeur des études de PRUDIS CGT	48
ANNEXE : Cour d'Appel de Grenoble (Ch. Soc.) 23 octobre 2002	55

Document :

Circulaire portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs (suite et fin)	57
---	----

Jurisprudence :

CONTRAT DE TRAVAIL – Employeur – Détermination – Démonstrateur de grand magasin – Pouvoir de direction et de contrôle exercé conjointement par la société titulaire du stand et par le grand magasin – Situation de co-emploi. COUR D'APPEL DE PARIS (22e Ch. A) 2 octobre 2002	62
ELECTIONS PROFESSIONNELLES – Effectifs – Cadre assimilé au chef d'entreprise – Exclusion de l'électorat et de l'éligibilité (oui) – Exclusion des effectifs (non). COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 26 septembre 2002	64
ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ – Licenciement – Remise des documents liés à la rupture – Refus du mandataire-liquidateur – Délivrance sous astreinte. CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE REIMS (Sect. activ. div.) 15 juillet 2002	65
Note Michel Tanner, Service juridique de l'UL de Reims	66
LICENCIEMENT POUR MOTIF ECONOMIQUE – Enonciation des motifs dans la lettre de licenciement – Enonciation devant non seulement porter sur la nature des raisons économiques mais préciser aussi leur incidence sur l'emploi du salarié licencié (deux espèces). Première espèce : COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 11 juin 2002	66
Deuxième espèce : COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 29 mai 2002	67
1) LICENCIEMENT POUR MOTIF ÉCONOMIQUE – Motif – Définition – Interruption de l'activité – Caractère temporaire – Cause économique non caractérisée. 2) DURÉE DU TRAVAIL – Travail à temps partiel – Absence de contrat écrit – Présomption de travail à temps plein – Employeur supportant la charge de la preuve contraire. COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 15 octobre 2002	68
PRUD'HOMMES (CONSEILS de) – Référé - Pouvoirs - Contrat de mission temporaire – Requalification – Urgence – Trouble manifestement illicite. Conseil de prud'hommes de Creil (référé) 1 ^{er} octobre 2002	69
Note Michel Estevez, Conseiller Prud'hommes Metz	70
SÉCURITÉ SOCIALE – Action de la Caisse en remboursement de prestations versées à tort – Articles L. 256-4 et L. 553-1 du Code de la sécurité sociale autorisant les caisses à accorder des réductions ou la remise de la somme due – Faculté leur appartenant seule et ne pouvant être exercée par le Tribunal des affaires de sécurité sociale (deux espèces). Première espèce : COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 11 juillet 2002	71
Deuxième espèce : COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 11 juillet 2002	71
SYNDICATS PROFESSIONNELS – Discrimination (deux espèces) – Classification professionnelle – Pouvoirs du juge des référés – Reclassement dans sa catégorie (première espèce) – Accidents mortels de travail – Propagande patronale accusant le syndicat d'utiliser le drame à des fins électorales – Moyens de pression caractérisés – Condamnation pénale (deuxième espèce). Première espèce : COUR D'APPEL DE MONTPELLIER (Ch. Soc. - référé) 8 janvier 2002	72
Deuxième espèce : COUR D'APPEL DE DOUAI (6 ^e Ch. Correc.) 21 novembre 2002	73

Chroniques jurisprudentielles :

Droit social européen ACTION D'UNE PERSONNE MORALE DEVANT LES JURIDICTIONS COMMUNAUTAIRES - RECOURS EN ANNULATION D'UN RÈGLEMENT - PROTECTION JURIDICTIONNELLE EFFECTIVE - INTERPRÉTATION RESTRICTIVE DE L'ARTICLE 230 DU TRAITÉ. CJCE, 25 juillet 2002	76
BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE - CONDITIONS D'EMPLOI ET RÈGLES APPLICABLES AU PERSONNEL - RECOURS EN ANNULATION DE DEUX ORGANISATIONS SYNDICALES - IRRECEVABILITÉ. TPI, 18 avril 2002	78